

EXERCICE FINANCIER 2013

# PALMARÈS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

## MÉTHODOLOGIE

MAI 2015

Créé en 2009, le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal mène une double mission. Il se consacre d'abord à la recherche sur la productivité et la prospérité en ayant comme principaux sujets d'étude le Québec et le Canada. Ensuite, il veille à faire connaître les résultats obtenus en organisant des activités de transfert, de vulgarisation et, ultimement, d'éducation.

Pour en apprendre davantage sur le Centre ou pour obtenir des exemplaires de ce document, visitez le [www.hec.ca/cpp](http://www.hec.ca/cpp) ou écrivez-nous, à [info.cpp@hec.ca](mailto:info.cpp@hec.ca).

*Palmarès des municipalités du Québec, exercice financier 2013*  
*Méthodologie*

Centre sur la productivité et la prospérité  
HEC Montréal  
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Montréal (Québec) Canada H3T 2A7  
Téléphone : 514 340-6449

Dépôt légal : deuxième trimestre 2015  
ISBN : 978-2-924208-38-0 (version PDF)  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015  
Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Cette publication a bénéficié du soutien financier du ministère des Finances du Québec.

© 2015 Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	3
NOTE DU MAMOT .....	5
NOTES GÉNÉRALES et sources des données .....	6
LISTE DES INDICATEURS DE COÛTS .....	7
FONCTIONNEMENT DES GROUPES DE RÉFÉRENCE.....	11
COMMENT INTERPRÉTER LE PALMARÈS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC .....	12
NOTES SUR LES INDICATEURS DE RÉMUNÉRATION ET D'EMPLOI .....	14
NOTES SUR LES INDICATEURS DE RÉGIMES DE RETRAITE.....	15
NOTES CONCERNANT LES AGGLOMÉRATIONS DE MONTRÉAL, LONGUEUIL ET QUÉBEC .....	16

Ce document d'accompagnement agit à titre de référence méthodologique au *Palmarès des municipalités du Québec*. Il s'agit d'un support d'informations techniques ayant pour objectif d'approfondir le niveau de compréhension du palmarès.

## NOTE DU MAMOT

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire exige l'inclusion de la notice suivante :

« Le MAMOT est d'avis que toute comparaison entre organismes n'a de sens que si les facteurs d'influence sont bien connus de même que les spécificités de chaque indicateur de gestion, et ce, pour chacun des organismes municipaux inclus dans la comparaison. »

## NOTES GÉNÉRALES ET SOURCES DES DONNÉES

À la base, le *Palmarès des municipalités du Québec* (PMQ) couvre les 1 110 municipalités du Québec. Toutefois, on dénombre 353 municipalités pour lesquelles nous ne disposons pas suffisamment d'informations pour être en mesure de les classer à l'intérieur du palmarès. Ces 353 municipalités totalisent 544 738 habitants, soit environ 7 % de la population du Québec. Notez que 6 municipalités n'ont pas transmis leurs rapports financiers à la date requise, que 1 municipalité n'a pas de rôle d'évaluation ni de rapports financiers, que 1 municipalité a un rôle d'évaluation mais n'a pas de rapports financiers et que 137 municipalités n'ont pas transmis leurs indicateurs dans les délais requis. Les autres municipalités absentes du palmarès ont été exclues, soit parce qu'elles ne publient pas suffisamment d'information pour les classer, soit parce que leur offre de services est trop limitée pour justifier leur inclusion au sein du Palmarès. Au total, la présente édition du palmarès couvre donc 757 municipalités, soit approximativement 93 % de la population.

Les données du palmarès proviennent des rapports financiers des organismes municipaux et des bases de données du MAMOT sur les indicateurs de gestion.

## LISTE DES INDICATEURS DE COÛTS

Code de l'indicateur	Catégorie de l'indicateur	Définition	Numérateur	Dénominateur	Unités de mesure	Notes
IPDG1	Charges globales	Dépenses municipales totales par habitant	Total des dépenses municipales	Population	\$ par habitant	Permet de comparer le niveau des dépenses municipales sur une base commune en tenant compte des écarts observés dans la taille des municipalités.
IPDG2	Charges globales	Dépenses municipales totales par tranche de 100 000 \$ de RFU	Total des dépenses municipales	Tranches de 100 000 \$ de RFU	\$ par 100 000 \$ de RFU	Facilite le rapprochement entre les dépenses municipales et les revenus qu'une municipalité peut potentiellement tirer des taxes foncières.
IPDG3	Charges globales	Richesse foncière uniformisée par habitant	Richesse foncière uniformisée	Population	\$ par habitant	Permet de comparer la richesse foncière des municipalités sur une base commune en tenant compte des écarts observés dans la taille des municipalités.
IPDG4	Charges globales	Taux global de taxation réel uniformisé par tranche de 100 000 \$ de RFU	Revenus de la municipalité	Tranches de 100 000 \$ de RFU	\$ par 100 000 \$ de RFU	Permet d'évaluer l'effort fiscal dans une municipalité en effectuant le rapprochement entre les revenus de taxation et la base de taxation d'une municipalité.
IPAG1	Gestion administrative	Coût de l'administration générale par rapport aux dépenses totales	Dépenses d'administration générale	Total des dépenses municipales	%	L'administration générale comprend entre autres le conseil de ville, l'application de la loi, la gestion administrative, le greffe, l'évaluation, la gestion du personnel, soit des postes pour lesquels la population ne perçoit aucun service direct.  Permet d'évaluer l'importance des coûts de la gestion administrative (coûts perdus) par rapport à l'ensemble de l'enveloppe budgétaire.
IPAG2	Gestion administrative	Coût de l'administration générale par habitant	Dépenses d'administration générale	Population	\$ par habitant	Permet de comparer l'importance des coûts de la gestion municipale sur une base commune en tenant compte des écarts observés dans la taille des municipalités.
IPAG3	Gestion administrative	Part des frais de financement par rapport aux dépenses totales	Dépenses de frais de financement	Total des dépenses municipales	%	Permet d'évaluer l'importance des coûts de frais de financement par rapport à l'ensemble de l'enveloppe budgétaire.
IPRR1	Route et voirie	Coût de la voirie municipale par km	Dépenses de voirie municipales	Nombre de km de voie sous responsabilité municipale	\$ par km	

Code de l'indicateur	Catégorie de l'indicateur	Définition	Numérateur	Dénominateur	Unités de mesure	Notes
IPRR2	Route et voirie	Coût du déneigement par km	Dépenses de déneigement	Nombre de km de voie sous responsabilité municipale	\$ par km	
IPSP1	Sécurité publique	Coût du service de police par habitant	Dépenses liées au service de police	Population	\$ par habitant	
IPSP3	Sécurité publique	Coût du service d'incendie par tranche 100 000 \$ de RFU	Dépenses liées au service d'incendie	Tranches de 100 000 \$ de RFU	\$ par 100 000 \$ de RFU	Facilite le rapprochement entre le coût du service incendie et la valeur d'une propriété.  Si le coût du service incendie est de 25 \$ par tranche de 100 000 \$ de RFU, un propriétaire d'une maison de 300 000 \$ peut donc supposer que 75 \$ de son compte de taxes sont alloués au service d'incendie.
IPEE1	Égout et aqueduc	Coût d'assainissement d'un m <sup>3</sup> d'eaux usées	Dépenses liées au traitement des eaux usées	Nombre de mètres cubes d'eau traitée	\$ par m <sup>3</sup>	
IPEE2	Égout et aqueduc	Coût du réseau d'égout par km de conduite	Dépenses liées au réseau d'égout	Nombre de km de conduite d'égout	\$ par km de conduites d'égout	
IPEP1	Égout et aqueduc	Coût du traitement d'un m <sup>3</sup> d'eau potable	Dépenses liées à l'approvisionnement et au traitement de l'eau potable	Nombre de mètres cubes d'eau potable traitée	\$ par m <sup>3</sup>	
IPEP2	Égout et aqueduc	Coût de la distribution de l'eau potable par km de conduite	Charges liées à la distribution de l'eau potable	Nombre de km de conduites d'aqueduc	\$ par km de conduites d'aqueduc	
IPDD1	Collecte des matières résiduelles	Coût de la collecte des déchets domestiques par habitant	Dépenses liées à la collecte et à l'élimination des déchets domestiques	Population	\$ par habitant	
IPDD2	Collecte des matières résiduelles	Coût de la collecte des déchets domestiques par tonne métrique collectée	Dépenses liées à la collecte et à l'élimination des déchets domestiques	Nombre de tonnes métriques de déchets domestiques collectés	\$ par tonne	



Code de l'indicateur	Catégorie de l'indicateur	Définition	Numérateur	Dénominateur	Unités de mesure	Notes
IPMR1	Collecte des matières résiduelles	Coût de la collecte des matières recyclables par habitant	Dépenses liées à la collecte, au tri et au traitement des matières recyclables	Population	\$ par habitant	
IPMR2	Collecte des matières résiduelles	Coût de la collecte des matières recyclables par tonne métrique collectée	Dépenses liées à la collecte, au tri et au traitement des matières recyclables	Nombre de tonnes métriques de matières recyclables collectées	\$ par tonne	
IPLC1	Loisir et culture	Coût du service loisir et culture par habitant	Dépenses liées aux loisirs et à la culture	Population	\$ par habitant	
IPLC2	Loisir et culture	Coût du service loisir et culture par rapport aux dépenses totales	Dépenses liées aux loisirs et à la culture	Total des dépenses municipales	%	
IPETRFU	Endettement	Endettement total net à long terme par tranche de 100 000 \$ de RFU	Endettement total net à long terme	Tranches de 100 000 \$ de RFU	\$ par 100 000 \$ de RFU	Assure le rapprochement entre l'endettement et la capacité financière d'une municipalité de supporter ledit endettement.  L'endettement net à long terme comprend la dette à long terme, les activités à financer, la dette en cours de refinancement, la quote-part dans les organismes contrôlés et dans d'autres organismes (MRC, CM) et est nette des sommes affectées au remboursement et de la portion de la dette non utilisée. Dans le cas des agglomérations, elle inclut la quote-part des municipalités reconstituées dans la dette à long terme de l'agglomération.
IPRE1	Rémunération et emploi	Rémunération globale de l'ensemble des employés municipaux – en équivalent temps plein	Rémunération globale	Nombre d'employés équivalent temps plein	\$ par emploi équivalent temps plein	Permet d'évaluer la rémunération (salaire et charges sociales) moyenne des employés municipaux.
IPRE2	Rémunération et emploi	Rémunération globale de l'ensemble des cadres, professionnels et contremaîtres – en équivalent temps plein	Rémunération globale	Nombre d'employés équivalent temps plein	\$ par emploi équivalent temps plein	Permet d'évaluer la rémunération (salaire et charges sociales) moyenne des cadres et contremaîtres.

Code de l'indicateur	Catégorie de l'indicateur	Définition	Numérateur	Dénominateur	Unités de mesure	Notes
IPRE4	Rémunération et emploi	Rémunération globale de l'ensemble des cols blancs – en équivalent temps plein	Rémunération globale	Nombre d'employés équivalent temps plein	\$ par emploi équivalent temps plein	Permet d'évaluer la rémunération (salaire et charges sociales) moyenne des cols blancs.
IPRE5	Rémunération et emploi	Rémunération globale de l'ensemble des cols bleus – en équivalent temps plein	Rémunération globale	Nombre d'employés équivalent temps plein	\$ par emploi équivalent temps plein	Permet d'évaluer la rémunération (salaire et charges sociales) moyenne des cols bleus.
IPEMP1	Rémunération et emploi	Nombre d'employés municipaux en équivalent temps plein par 100 habitants	Nombre d'employés équivalent temps plein	Tranches de 100 habitants	Nombre d'employés équivalent temps plein par 100 habitants	Permet d'évaluer et de comparer la taille des administrations municipales en fonction du nombre d'employés municipaux.
IPEMP2	Rémunération et emploi	Nombre de cadres, professionnels et contremaîtres en équivalent temps plein par 100 habitants	Nombre d'employés équivalent temps plein	Tranches de 100 habitants	Nombre d'employés équivalent temps plein par 100 habitants	Permet d'évaluer la taille de l'administration en fait de cadres et de contremaîtres.
IPEMP4	Rémunération et emploi	Nombre de cols blancs en équivalent temps plein par 100 habitants	Nombre d'employés équivalent temps plein	Tranches de 100 habitants	Nombre d'employés équivalent temps plein par 100 habitants	Permet d'évaluer la taille de l'administration en fait de cols blancs.
IPEMP5	Rémunération et emploi	Nombre de cols bleus en équivalent temps plein par 100 habitants	Nombre d'employés équivalent temps plein	Tranches de 100 habitants	Nombre d'employés équivalent temps plein par 100 habitants	Permet d'évaluer la taille de l'administration en fait de cols bleus.
IPRP1	Régime de retraite	Part des cotisations municipales aux régimes de retraite à prestations déterminées dans les dépenses totales	Dépenses de cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées des municipalités	Total des dépenses municipales	%	Permet d'évaluer l'importance des cotisations municipales aux régimes de retraite à prestations déterminées par rapport à l'ensemble de l'enveloppe budgétaire.
IPRP2	Régime de retraite	Déficit ou surplus des régimes de retraite à prestations déterminées par habitant	Déficit ou surplus actuariel des régimes de retraite à prestations déterminées	Population	\$ par habitant	Permet d'évaluer le manque à gagner dans les caisses de retraite pour couvrir l'ensemble des engagements au titre des régimes de retraite à prestations déterminées. Correspond au fardeau supporté par chaque citoyen si le déficit devrait être résorbé cette année.
IPRP3	Régime de retraite	Déficit ou surplus des régimes de retraite à prestations déterminées par tranche de 100 000 \$ de RFU	Déficit ou surplus actuariel des régimes de retraite à prestations déterminées	Tranches de 100 000 \$ de RFU	\$ par 100 000 \$ de RFU	Permet d'évaluer le manque à gagner dans les caisses de retraite pour couvrir l'ensemble des engagements au titre des régimes de retraite à prestations déterminées. Correspond au fardeau supporté par les propriétaires fonciers pour chaque tranche de 100 000\$ si le déficit devrait être résorbé cette année.

## FONCTIONNEMENT DES GROUPES DE RÉFÉRENCE

Le palmarès compare le coût des services municipaux sur la base de la démographie. Huit groupes de référence ont ainsi été créés de manière à comparer les municipalités à l'intérieur d'un groupe de municipalités de même taille. Cette méthode permet d'éviter les biais qui pourraient découler d'une comparaison de deux villes de tailles différentes. On comprend ici qu'une municipalité de 5 000 habitants peut difficilement financer la même offre de services qu'une municipalité de 65 000 habitants.

ID = 1

- Moins de 1 000 habitants
- 473 municipalités
- 3 % de la population

ID = 2

- 1 000 à 1 999 habitants
- 249 municipalités
- 4 % de la population

ID = 3

- 2 000 à 4 999 habitants
- 208 municipalités
- 8 % de la population

ID = 4

- 5 000 à 9 999 habitants
- 78 municipalités
- 7 % de la population

ID = 5

- 10 000 à 24 999 habitants
- 57 municipalités
- 11 % de la population

ID = 6

- 25 000 à 49 999 habitants
- 26 municipalités
- 11 % de la population

ID = 7

- 50 000 à 99 999 habitants
- 9 municipalités
- 8 % de la population

ID = 8

- 100 000 habitants et plus
- 10 municipalités
- 48 % de la population

## COMMENT INTERPRÉTER LE PALMARÈS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Pour chacun des 34 indicateurs, les municipalités sont classées par rapport aux municipalités de leur groupe de référence. Dans la mesure où il s'agit d'indicateurs de coûts, les classements sont établis du coût le plus faible au coût le plus élevé.

Un score global est ensuite attribué à chaque municipalité à partir d'une moyenne pondérée des scores des 12 indicateurs suivants :

- Coût de la gestion administrative par habitant;
- Coût de la voirie par kilomètre;
- Coût du déneigement par kilomètre;
- Coût du service de police par habitant;
- Coût du service de protection incendie par tranche de 100 000 \$ de RFU;
- Coût de traitement d'un mètre cube d'eaux usées;
- Coût du réseau d'égout par kilomètre de conduite;
- Coût de traitement d'un mètre cube d'eau potable;
- Coût du réseau d'aqueduc par kilomètre de conduite;
- Coût du service de collecte des déchets par habitant;
- Coût du service de collecte de matières recyclables par habitant;
- Coût du service loisir et culture par habitant.

Le score de ces 12 indicateurs s'obtient par le rapport entre le coût du service municipal et le coût moyen de ce même service dans les municipalités de même taille (groupe de référence). Un score positif indique que le coût du service municipal est plus élevé qu'en moyenne dans le groupe de référence alors qu'un score négatif indique que le coût du service est plus faible qu'en moyenne dans le groupe de référence. La performance globale de la municipalité est établie à partir d'une moyenne pondérée des scores de chaque indicateur. Notez que la pondération est établie en fonction de l'importance relative du service par rapport au coût total des douze services retenus.

L'interprétation du score global est la suivante : un score global positif indique que le coût moyen des 12 services municipaux sélectionnés est plus élevé que parmi les municipalités de même taille alors qu'un score global négatif indique que le coût moyen des 12 services municipaux sélectionnés est moins élevé que parmi les municipalités de même taille. Autrement dit, un score de 10 % signifierait qu'une municipalité présente des coûts qui sont en moyenne 10 % plus élevés que dans des villes de taille similaire, et inversement, un score de -10 % signifierait qu'une municipalité présente des coûts qui sont en moyenne 10 % moins élevés que dans des villes de taille similaire.

Une cote de fiabilité est donnée au score global de chacune des municipalités afin d'évaluer si on compare la même offre de services. Une telle procédure est requise dans la mesure où nous ne disposons pas systématiquement de l'information nécessaire à la construction des 12 indicateurs. Soit un des services n'est pas fourni par la municipalité, soit on ne dispose pas de l'information requise pour construire l'indicateur. Notez qu'il s'agit d'un phénomène qui touche essentiellement les municipalités de petite taille. La grande majorité des scores globaux des villes de 10 000 habitants ou plus sont basés sur les 12 indicateurs. La cote de fiabilité est établie comme suit :

- Excellent - 12 indicateurs sur 12
- Très bon - 11 indicateurs sur 12
- Bon - 10 indicateurs sur 12
- Passable – 9 indicateurs sur 12
- Non compilé – 8 indicateurs et moins

En s'appuyant sur le score global, les 757 municipalités sont classées de manière à créer un palmarès provincial. Un tel classement est possible dans la mesure où la comparaison entre les municipalités demeure bornée à l'intérieur des limites du groupe de référence. Le classement provincial classe donc les municipalités en fonction de leur performance par rapport à leur groupe de référence et non par rapport à l'ensemble des municipalités.

Prenons l'exemple de deux municipalités de tailles différentes dont le score global est de -15 %. Dans les deux cas, ces municipalités présentent des coûts qui sont en moyenne 15 % inférieurs à ceux des villes de taille similaire. De fait, ces deux municipalités occuperont le même rang dans le classement provincial. On doit ici comprendre que les coûts par services peuvent être beaucoup plus élevés dans la municipalité de plus grande taille. Toutefois, cette municipalité fait mieux que la plupart des municipalités de son groupe de référence, ce qui lui confère un score global de -15 %. Au final, même si ses coûts par service sont globalement plus élevés que dans la municipalité de plus faible taille, elle peut néanmoins occuper le même rang dans le classement provincial puisque son score est établi par rapport aux municipalités de son groupe de référence et non par rapport à l'ensemble des municipalités. La cote de fiabilité s'applique telle que précédemment définie.

## NOTES SUR LES INDICATEURS DE RÉMUNÉRATION ET D'EMPLOI

La rémunération globale des employés municipaux comprend la rémunération des employés et les charges sociales. Le concept de rémunération englobe « les salaires et les indemnités pour les employés permanents, occasionnels ou autres » tels que le salaire régulier, les heures supplémentaires, les primes, les congés de maladie, les vacances, les congés fériés et mobiles, les congés parentaux et les congés sociaux (deuil, mariage, activités syndicales, etc.) ». Le concept de charges sociales se divise en deux catégories, soit « les cotisations sociales obligatoires et les charges relatives aux avantages sociaux des employés et des retraités, s'il y a lieu »<sup>1</sup>. Les cotisations sociales obligatoires sont la part de l'employeur à la Régie des rentes du Québec, à l'assurance-emploi, à la Commission de la santé et de la sécurité au travail, au Fonds des services de santé et au Régime québécois d'assurance parentale. Les charges relatives aux avantages sociaux englobent pour leur part l'assurance-vie, l'assurance salaire, l'assurance dentaire, l'assurance maladie, les avantages de retraite et les autres avantages sociaux offerts par l'employeur.

Le nombre d'employés municipaux en équivalent temps plein est le nombre d'employés permanents et sumuméraires convertis en employés à temps plein. On obtient le nombre d'employés municipaux en équivalent temps plein en divisant la somme des heures travaillées annuellement de tous les employés permanents et sumuméraires par un facteur de conversion correspondant à une semaine normale de travail dans une municipalité donnée. Le nombre d'heures travaillées est déterminé par les contrats de travail individuels et collectifs. Ce concept inclut les vacances et les congés fériés, mais exclut le temps supplémentaire (qui est uniquement considéré dans la rémunération). Ces informations sont tirées de la base de données du MAMOT sur les Rapports financiers des organismes municipaux.

Les indicateurs IPREI et IPEMPI concernent l'ensemble des employés municipaux, incluant les services d'incendie et les policiers, et excluant les élus municipaux.

---

<sup>1</sup> Source : Manuel de la présentation de l'information financière municipale. Décembre 2013. MAMOT. Gouvernement du Québec. 2013

## NOTES SUR LES INDICATEURS DE RÉGIMES DE RETRAITE

Les indicateurs de la catégorie *Régimes de retraite* concernent uniquement les régimes capitalisés à prestations déterminées. Les déficits / surplus sont déterminés à partir des données présentées dans les états financiers municipaux présentés aux MAMOT. Les déficits / surplus sont établis à partir de la ligne 42 de l'onglet S24-2, nette de la ligne 9 de l'onglet S24-1 ou à partir de la ligne 8 de l'onglet S24-1, nette de la ligne 9 de l'onglet S24-1, selon que la valeur au marché des actifs soient différente ou non de la valeur présentée à la ligne 8 de l'onglet S24-1.

Les cotisations de l'employeur sont établies à partir de la ligne 6 de l'onglet S24-1 et correspondent aux cotisations à verser par l'employeur pour une année financière. Cette valeur peut ne pas correspondre à la valeur de la charge constatée de l'exercice, ligne 5 de l'onglet S24-1, la charge constatée étant établie sur la base d'une comptabilité d'exercice. Cet écart tend à sous-estimer la valeur de l'indicateur.

## NOTES CONCERNANT LES AGGLOMÉRATIONS DE MONTRÉAL, DE LONGUEUIL ET DE QUÉBEC

Exception faite des indicateurs concernant le coût de traitement d'un m<sup>3</sup> d'eau potable et d'un m<sup>3</sup> d'eaux usées, les indicateurs des municipalités reconstituées sont établis sur la base des dépenses inscrites aux états financiers, et ce, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'une compétence locale, d'une compétence d'agglomération et / ou d'une compétence mixte.

C'est notamment le cas des activités du service de protection des incendies et de la police. Le coût imputé à chacune des villes reconstituées pour ces deux services est basé sur leur quote-part, même s'il s'agit d'une compétence exclusive d'agglomération. Notez que le coût réel du service de police et de protection des incendies est imputé aux villes-centres de Montréal et Longueuil. Dans ces deux cas, les indicateurs mesurent le coût global des deux services par rapport à l'ensemble de l'agglomération - population et RFU - et non par rapport à la population ou à la RFU de la ville-centre. Il est alors possible de comparer le coût imposé aux municipalités reconstituées en fait de quote-part au coût réel supporté par l'agglomération.

Lorsqu'applicable, les deux indicateurs concernant le coût de traitement d'un m<sup>3</sup> d'eau potable et d'un m<sup>3</sup> d'eaux usées sont des scores d'agglomération.

Pour l'indicateur coût de traitement d'un m<sup>3</sup> d'eau potable pour l'agglomération de Montréal, les dépenses correspondent à celles des 5 usines de production d'eau potable opérées par la Ville de Montréal et excluent les coûts des usines de Pointe-Claire et de Dorval. Avec ces 5 usines, la Ville de Montréal alimente en eau potable tous les résidents de la Ville de Montréal et ceux de 9 des 15 villes reconstituées, c'est-à-dire : Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Westmount, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Dollard-des-Ormeaux (sont exclues les villes reconstituées de Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Pointe-Claire). Ces 9 villes ont donc le même score que celui de l'agglomération.

Pour l'indicateur coût de traitement d'un m<sup>3</sup> d'eaux usées à Montréal, les 15 municipalités reconstituées se voient attribuer le même score puisqu'il s'agit d'une compétence exclusive d'agglomération et que le volume d'eau est mesuré à l'usine.

On notera que le coût de l'activité traitement des eaux usées pour la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville correspond à la quote-part que la Ville paie à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand. Le nombre de m<sup>3</sup> traités provient aussi de la Régie. La ville n'affiche donc pas la même performance que les autres municipalités reconstituées pour cet indicateur.

Notez que les indicateurs des catégories *Rémunération et emploi* et *Régimes de retraite* combinent les données locales et d'agglomération pour les trois municipalités centrales.